

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2020
DELIBERATION N° 4

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
45

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

L'an deux mil vingt, le quatre juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, allée de Glain, sous la présidence de M. Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 10h.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ARCOUET, Mme MEYZENC, M. ERREMUNDEGUY, Mme BISAUTA, M. ALQUIE, Mme DUHART, M. ALLEMAN, M. AGUERRE, M. PARRILLA ETCHART, Mme BRAU-BOIRIE, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme BENSOUSSAN, M. SALANNE, Mme MOTHES, M. DAUBISSE, Mme LARRÉ, M. PAULY, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. SUSPERREGUI, M. ETCHETO, Mme DUPREUILH, Mme CAPDEVIELLE, M. ESTEBAN, Mme BROCARD, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, M. BERGÉ, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE.

Le Maire

Absents représentés par pouvoir :

Mme JOYEUX à M. ETCHEGARAY ; Mme LAPLACE à M. ERREMUNDEGUY.

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU.

Entendu le rapport de M. ETCHEGARAY,

OBJET : Election des adjoints au maire

Les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus, par application des articles L.2122-4 et L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 2 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée par M. ETCHEGARAY, compose comme suit :

- 1 - Sylvie Durruty
- 2 - Christian Millet-Barbé
- 3 - Christine Lauqué
- 4 - Yves Ugalde
- 5 - Laurence Hardouin
- 6 - Loïc Corrége
- 7 - Déborah Loupien-Suarès
- 8 - Alain Lacassagne
- 9 - Christine Martin-Dolhagaray
- 10 - Cyrille Laiguillon
- 11 - Sophie Castel
- 12 - Nicolas Alquié
- 13 - Sylvie Meyzenc
- 14 - Xabier Parrilla-Echart
- 15 - Agnès Duhart
- 16 - Jérôme Aguerre
- 17 - Françoise Brau-Boirie

Aucune autre liste n'étant proposée, il peut être procédé aux opérations de vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote, par le même bureau que pour l'élection du Maire.

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre d'inscrits.....45
- Ne prennent pas part au vote.....10
- Nombre de votants.....35
- Nombre de bulletins blancs..... 0
- Nombre de bulletins nuls..... 0
- Suffrages exprimés.....35
- Majorité absolue.....18

A obtenu :

- Liste de Mme Sylvie Durruty.....35 voix

En conséquence, les candidats de la liste conduite par Mme Sylvie DURRUTY ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints et ont été immédiatement installés dans l'ordre suivant :

- 1 - Sylvie Durruty
- 2 - Christian Millet-Barbé
- 3 - Christine Lauqué
- 4 - Yves Ugalde
- 5 - Laurence Hardouin
- 6 - Loïc Corrége
- 7 - Déborah Loupien-Suarès
- 8 - Alain Lacassagne
- 9 - Christine Martin-Dolhagaray
- 10 - Cyrille Laiguillon
- 11 - Sophie Castel

- 12 - Nicolas Alquié
- 13 - Sylvie Meyzenc
- 14 - Xabier Parrilla-Echart
- 15 - Agnès Duhart
- 16 - Jérôme Aguerre
- 17 - Françoise Brau-Boirie

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

M. ETCHETO, Mmes DUPREUILH, CAPDEVIELLE, M. ESTEBAN, Mme BROCARD, M. DUZERT,
Mme LIOUSSE ne prennent pas part au vote.

M. BERGE, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE ne prennent pas part au vote.

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne